

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le 5 juin 2026, le conseil municipal de Saint-Victurnien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Didier DELAVERGNAS, Marie-Cécile SIMONNEAU, Stéphanie REIJASSE, Florian CHENE, Elodie RIBOT, Nicolas POIVRE, Carine JARDINIER, Corinne BLAIZEAU Julien MASDIEU, Ophélie FEVRE, , Frédéric BRUN, Victorine BACCOUNNAUD, Hervé LOUIS, Rose BONARDET

Excusés : Emmanuel BAUDET donne pouvoir à Stéphanie REIJASSE

Christophe PIQUEREL donne pouvoir à Marie-Cécile SIMONNEAU

Rémy SORATROI donne pouvoir à Didier DELAVERGNAS

Secrétaire : Laurence BEIGE

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est soumis à l'approbation :

- Approbation à l'unanimité

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire informe que des informations complémentaires concernant les élections des sénateurs du 27 septembre 2026 ont été reçues.

Elles auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à la Préfecture de Limoges.

Le 1^{er} tour se déroulera le matin et le 2^{ème} tour se tiendra l'après-midi.

Pour la commune de Saint-Victurnien, il faut désigner 5 titulaires et 3 suppléants avec parité.

En 2020, le Maire et les adjoints avaient été nommés grands électeurs.

Aujourd'hui, M. SARRE a souhaité l'ouvrir à la 2^{ème} liste et a proposé à M. BRUN un poste de titulaire et un poste de suppléant.

La proposition a été validée par les membres du conseil municipal.

De plus, la liste des grands électeurs doit porter un nom. Il est proposé « Alliance Communale ».

Le nom de la liste est validé par le conseil municipal.

Le Maire informe que les grands électeurs sont appelés à se rendre aux urnes et que toute absence sera sanctionnée par une amende à titre personnel.

Pour procéder aux nominations, le bureau doit être composé :

- du Maire,
- des 2 membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin,
- des 2 membres du conseil municipal les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Il s'agit donc de :

- Guillaume SARRE (Maire),
- Didier DELAVERGNAS et Laurence BEIGE (les plus âgés),
- Ophélie FEVRE et Victorine BACCOUNNAUD (les plus jeunes).

La liste « Alliance Communale » des grands électeurs proposée est :

- Titulaires :
 - Guillaume SARRE
 - Laurence BEIGE
 - Didier DELASVERGNAS
 - Marie-Cécile SIMONNEAU
 - Frédéric BRUN
- Suppléants :
 - Elodie RIBOT
 - Emmanuel BAUDET
 - Victorine BACCOUNNAUD

Le Maire procède au vote à bulletin secret pour la liste « Alliance Communale ».
Les votants sont au nombre de 19.

Les 2 plus jeunes procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

La liste « Alliance Communale » est élue à l'unanimité.

Tarifs et durées du columbarium, des cavurnes et des concessions – Règlement intérieur du cimetière

Le Maire rappelle la nécessité de mettre en place un nouveau règlement du cimetière et de revoir les tarifs appliqués.

Le Maire remercie le travail fourni par Didier DELAVERGNAS.

La commission « Travaux », gérée par Didier DELAVERGNAS, a travaillé sur le règlement intérieur et sur les tarifs.

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire de ces propositions réglementaires et tarifaires.

Pour information, certaines concessions ne sont plus visitées et sont laissées à l'abandon.

La commune dispose d'un ossuaire, mais n'a pas de caveau provisoire, une concession tombée en désuétude apportera la solution. Il est aussi indiqué qu'un cercueil hermétique ne pourra pas rester au-delà de 12 mois dans le caveau provisoire.

Didier DELAVERGNAS informe que la commune de Limoges, notamment, continue de proposer des concessions à perpétuité et propose un tarif de 11 000€ pour cette prestation.

Après des échanges au sein du conseil municipal, il est décidé de proposer des concessions à perpétuité pour un tarif de :

- Petite concession pour 3 000€
- Moyenne concession pour 4 000€
- Grande concession pour 5 000€

Le règlement intérieur sera modifié et affiché dans le cimetière. Un flash code permettra de l'avoir en totalité. Il sera aussi en mairie à la disposition des administrés.

	DUREE CONCESSION	NBRE DE PLACES	DIMENSIONS*	M²	PRIX
Petit caveau	15 ANS	2/3 Superposées	2,8 X 1,50	4,2	150 €
	30 ANS				320 €
	50 ANS				460 €
	PERPETUEL				3 000 €
Caveau moyen	15 ANS	2 à 4	2,8 X 2,50	7	250 €
	30 ANS				550 €
	50 ANS				750 €
	PERPETUEL				4 000 €
Grand caveau	15 ANS	6 à 9	2,8 X 3	8,4	300 €
	30 ANS				650 €
	50 ANS				900 €
	PERPETUEL				5 000 €
Caveau provisoire	0 à 6 mois				1 €
	6 mois à 1 ans				200 €
CAVURNE	15 ANS	1 à 3		1	250 €
	30 ANS	Selon la taille de			550 €
	50 ANS	L'urne			750 €
COLUMBARIUM	15 ANS	1 à 2 Selon la taille de L'urne		1	350 €
	30 ANS				450 €
JARDIN DU SOUVENIR	GRATUIT				

Il est procédé au vote :

- 18 pour et 1 contre.

L'ordre du jour est épuisé et le conseil municipal est clos à 18 h 55.